



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Pôle
Ressources National
Sports de Nature**



FORMATION

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES RELATIFS AUX ACTIVITÉS À CORDE

18 - 21 MAI 2021



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

PROGRAMME

LUNDI 17 MAI

Arrivée des stagiaires

MARDI 18 MAI

9h30 Accueil

10h Présentation du programme,
tour de table des attentes

10h15 Connaissance des textes réglementant
les éducateurs sportifs, établissement
d'APS et les ACM

11h Gestion et contrôle des équipements
de protection individuelle

12h30 Déjeuner

13h30 Atelier pratique : identification des
éléments de contrôle relatif au parcours
aventure et à l'escalade
(site Berrias et Casteljau)

17h30 Temps libre

19h Dîner

MERCREDI 19 MAI

8h30 Analyse accidentologie
(escalade/canyon)

12h Déjeuner

13h Atelier pratique : identification
des éléments de contrôle relatif
au canyoning (La Garde Guérin)

18h Temps libre

19h Dîner

JEUDI 20 MAI

9h Atelier pratique : identification des
éléments de contrôle relatif à la via
ferrata (Villefort)

12h30 Déjeuner

14h30 Enquête administrative /
Enquête pénale

16h Atelier pratique : identification
des éléments de contrôle relatif
à la spéléologie (Vallon-Pont-d'Arc)

18h Temps libre

19h Dîner

VENDREDI 21 MAI

8h30 Savoir bien rédiger une fiche de
contrôle d'établissement d'APS à cordes

11h Bilan et évaluation du stage

12h Déjeuner

13h Fin du stage



Une formation proposée par le PRNSN
et le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes -
Centre européen des sports de nature



Cyril Carrière

Chargé de mission Service
juridique

Pôle ressources national
sports de nature



Jean Kanapa

Formateur

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon Pont d'Arc

Informations et inscriptions sur
sportsdenature.gouv.fr